

Quand la répression s'intensifie

La Turquie est régulièrement épinglée pour son peu de respect des droits de l'Homme. Les professions les plus « sensibles » subissent pressions et répression, sans parler des opposants politiques kurdes. Entravée, la justice ne peut être rendue.

Catherine CHOQUET, membre du Comité central de la LDH

Le 29 octobre 2012 était célébré le 89^e anniversaire de la fondation de la République turque, créée en 1923 par Kemal Atatürk. Pèlerinage des officiels au mausolée du père fondateur, célébrations officielles à l'hippodrome d'Ankara... mais également protestations de plusieurs partis, dénonçant les attaques du pouvoir en place contre les symboles républicains, ont marqué cette journée. Une trentaine d'organisations et d'associations avaient appelé à une grande manifestation visant à célébrer l'héritage d'Atatürk. Elles n'ont pas été autorisées à le faire, et se sont retrouvées face à un déploiement policier impressionnant.

La situation en Turquie montre une aggravation du recul des droits, et en particulier de la liberté d'expression. Plusieurs événements le prouvent, et pour commencer le cas exemplaire de cette jeune étudiante franco-turque, Sevil Sevimli, jetée en prison à Eskisehir, dans le nord-est de la Turquie, le 9 mai 2012, sous le coup d'une accusation de « liens avec une organisation terroriste ». Etudiante en licence information-communication à l'université Lumière Lyon 2, elle est partie en Turquie dans le cadre d'un dispositif d'échange européen Eras-

S'appuyant sur une définition vague du terrorisme, tribunaux, juges et procureurs considèrent régulièrement les critiques émises à l'encontre des autorités comme un soutien à des groupes terroristes ou comme une preuve d'appartenance à l'un de ces groupes.

mus, pour réaliser sa dernière année de licence à l'université Anadolu, dans la région d'origine de ses parents. Elle devait y rester de septembre 2011 à juin 2012. Il lui est reproché d'avoir participé à une manifestation (légale) le 1^{er} mai, d'avoir assisté à un concert de Grup Yorum, et d'avoir acheté des livres. Libérée le 6 août et placée sous contrôle judiciaire, elle n'est pas autorisée à quitter le territoire turc.

Journalistes et avocats réduits au silence

Le procès de S. Sevimli s'éternise : après la session tenue le 26 septembre, une nouvelle session en date du 19 novembre maintient l'interdiction de quitter le territoire turc, et renvoie à une prochaine audience le 16 janvier 2013. Le rendez-vous du 19 novembre était un véritable test pour l'avenir de la démocratie en Turquie, sachant que cette jeune fille encourt une peine de trente-deux ans de prison. Test manqué ! Le président de l'université Lyon 2 précisait, dans un communiqué rendu public deux jours avant son procès : « [...] Malgré l'incertitude qui prévaut quant à l'issue du procès et sa libération, S. Sevimli a réaffirmé sa volonté de mener jusqu'à son terme son projet de formation, en s'inscri-

vant en première année de master information et communication, en cette rentrée 2012, dans mon établissement. Dans le cadre du programme d'études proposé par le département de journalisme de l'université Anadolu, S. Sevimli a été amenée à faire des recherches sur les droits de l'Homme, les droits de l'enfant et la vie politique contemporaine en Turquie, thèmes correspondant aux enseignements offerts par l'université Anadolu. La formation universitaire passe par la consultation de différentes sources d'information, afin de développer un esprit d'analyse et un esprit critique, et ce, à plus forte raison, dans le cadre d'un cursus journalistique. [...] »

Force est de constater que les journalistes turcs sont victimes d'une répression féroce. Ils étaient cent cinq emprisonnés au début de l'année 2012. La Fédération européenne des journalistes, relayée en France par les syndicats professionnels (SNJ, SNJ-CGT, SNJ-CFDT) a lancé une campagne « Debout pour le journalisme en 2012 : soutenez notre campagne en Turquie », appelant à « l'adoption » des journalistes en prison. Ce n'est pas la seule profession visée par la répression. Quarante-quatre avocats, quarante et un syndicalistes et au moins seize membres d'organisations de défense des droits de l'Homme étaient également emprisonnés début 2012, selon le rapport publié le 5 juin par L'Observatoire (FIDH-OMCT) des défenseurs des droits de l'Homme, « Turquie : présumés coupables, criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme ». Des pratiques admi-



© DR

Depuis le début de l'année 2012, plusieurs interventions arbitraires du pouvoir ont empêché la tenue d'événements scientifiques à l'université Galatasaray d'Istanbul.

nistratives et des dispositions pénales répressives, figurant dans le Code pénal turc ou la loi anti-terrorisme, sont souvent utilisées contre les défenseurs des droits de l'Homme. S'appuyant sur une définition vague du terrorisme, tribunaux, juges et procureurs considèrent régulièrement les critiques émises à l'encontre des autorités comme un soutien à des groupes terroristes ou comme une preuve d'appartenance à l'un de ces groupes.

Les libertés académiques restreintes

Des cas emblématiques comme ceux de l'avocat Muharrem Erbey, détenu depuis décembre 2009, et de l'éditeur Ragıp Zarakolu, détenu pendant plus de cinq mois, sont connus. Comme l'est celui de Pinar Selek, sociologue, constamment menacée d'arrestation, contrainte à vivre en exil après avoir été accusée, en 1998, d'avoir posé une bombe au marché aux

épices d'Istanbul. Plusieurs expertises ont démontré qu'il n'y a jamais eu de bombe ce jour-là sur ce marché, le « témoin » qui l'accusait avait parlé sous la torture. Il s'est rétracté depuis. Bien qu'acquittée à trois reprises, elle a été à nouveau déférée devant la justice, le 1^{er} août 2012. Ce qui lui est reproché : sa liberté de pensée, sa liberté d'expression, son travail de sociologue concernant les militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), ses activités d'opposante défendant les « délaissés » de la société : enfants des rues, femmes, homosexuels, Kurdes...

On estime par ailleurs à plus de six cents les étudiants détenus, et à près d'un millier les lycéens emprisonnés, sans compter les centaines d'autres qui font l'objet d'enquêtes, d'exclusions ou de tracasseries diverses. Les libertés académiques sont de plus en plus mises en cause. Pour preuve, la situation de l'université Galata-

saray d'Istanbul, qui a fêté ses 20 ans en avril 2012, établissement francophone où la formation est assurée en partenariat avec des établissements d'enseignement français.

Depuis le début de l'année 2012, plusieurs interventions arbitraires du pouvoir ont empêché la tenue d'événements scientifiques. Ainsi, en avril, une réunion portant sur « Le rôle des médias dans les conflits », organisée avec l'Institut du progrès démocratique, basé à Londres, d'abord autorisée, a été annulée parce qu'un journal islamiste la présentait comme organisée par le PKK. Début octobre, la réunion portant sur « Le rôle des universités et de la société civile dans le gouvernement des institutions pénales » a connu le même sort, après que l'administration de l'université a exigé des organisateurs le changement des présidents de séance, ce qui a été refusé. Enfin, en octobre, encore une conférence

portant sur «La construction de l'égalité des sexes. Expériences turques et suédoises», organisée par plusieurs ONG et le Centre de recherche sur les médias de l'université Galatasaray (Mediar), a été annulée parce que la présidence de l'université, qui avait d'abord autorisé sa tenue, exigeait l'exclusion de la députée kurde Sebahat Tuncel, membre du Parti pour la paix et la démocratie (BDP), qui devait intervenir dans ce cadre.

Les prisonniers kurdes, une éternelle question

Impossible, enfin, de taire la situation des Kurdes de Turquie. Depuis début septembre, près de sept cents prisonniers politiques kurdes sont en grève de la faim dans cinquante-huit prisons du pays pour réclamer le droit de pouvoir se défendre dans leur langue maternelle, et que celle-ci puisse être enseignée dans les écoles. Après cinquante-cinq jours de grève de la faim - que leurs familles appellent «*le jeûne de la mort*» -, les premiers grévistes ont été rejoints dans leur mouvement par des milliers d'autres détenus. Ils demandaient, aussi, la fin de l'isolement d'Abdullah Öcallyan, chef historique du PKK, qui n'a pas vu ses avocats depuis dix-huit mois, ce sur quoi ils semblent avoir gagné puisqu'une annonce officielle en date du 3 novembre a fait savoir que ce dirigeant ne sera plus détenu à l'isolement dans lequel il est maintenu depuis sa condamnation à mort, il y a dix ans. Son transfert vers l'île-prison d'Imrali, au large d'Istanbul, est annoncé, ainsi qu'un assouplissement de ses conditions de détention. Une dizaine de ses compagnons de lutte devrait l'y rejoindre.

On estime à environ huit mille le nombre de prisonniers politiques kurdes détenus dans les geôles turques. Les grèves de la faim collectives sont une pratique ancienne des opposants au régime (Turcs et Kurdes); elles

On estime à plus de six cents les étudiants détenus, et à près d'un millier les lycéens emprisonnés, sans compter les centaines d'autres qui font l'objet d'enquêtes, d'exclusions ou de tracasseries diverses.

auraient fait cent trente-quatre morts, entre 1996 et 2007. Au Kurdistan, région placée sous contrôle militaire et policier sévère, les familles des prisonniers politiques se rassemblent chaque jour à treize heures, devant la prison de Dyarbakir, pour manifester pacifiquement par des chants, des prises de parole et des recueils silencieux. Mais en général, les manifestations sont interdites et tout rassemblement de plus de trois personnes menacé de répression. On constate, tous les jours, une présence policière considérable, des survols réguliers d'avions de chasse, des passages de blindés, des tirs tendus de grenades lacrymogènes ou de canons à eau, auxquels la population fait face avec détermination. Cette répression est tellement ancienne que certaines poursuites engagées contre des membres des forces de sécurité et des agents de l'Etat accusés de meurtres, disparitions ou d'actes de tortures, commis après le coup d'Etat militaire de septembre 1980, puis contre la population civile kurde dans les années 1990, restent sans suite à ce jour.

Une nette tendance à l'impunité

Dans un rapport publié en septembre, «*Time for Justice: Ending Impunity for Killings and Disappearances in 1990s Turkey*»⁽¹⁾, l'organisation Human Rights Watch demande aux autorités turques d'agir dès maintenant pour garantir qu'il n'y ait pas de limite de temps pour que les victimes puissent obtenir justice. En effet, une limite de vingt ans pour conduire les enquêtes pour meurtre est inscrite dans le Code pénal turc, ce qui pourrait donc mettre un terme aux poursuites et procès qui devraient être menés à l'encontre des agents de l'Etat impliqués dans ces crimes anciens. Ce rapport recommande éga-

lement la mise en place, par le Parlement turc, d'une commission-vérité indépendante, pour examiner les exactions passées. La Cour européenne des droits de l'Homme a d'ores et déjà émis plusieurs jugements contre la Turquie, faisant état de violations du droit à la vie et dénonçant la tendance récurrente des autorités turques à omettre de mener de véritables enquêtes. Dans chaque publication rendue publique par la Cour européenne figurent très régulièrement des décisions ou des arrêts concernant les conditions de détention, la torture, les délais de jugement en Turquie.

De leur côté, des députés du Parlement européen suivant les négociations devant conduire (un jour) à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne relevaient déjà (ou encore), en février 2011, les principaux défis à relever pour ce pays, parmi lesquels: la détérioration de la liberté de la presse, qui mène à l'autocensure des médias turcs et des sites Internet, et les poursuites pénales à l'encontre de journalistes dévoilant des preuves de violations des droits de l'Homme; la situation des femmes et l'augmentation du nombre de crimes d'honneur et de mariages forcés, la question kurde et la détention provisoire de certains maires locaux constituent également des sujets de préoccupation.

Lors du récent congrès du Parti de la justice et du développement (AKP), qui détient les rênes du pouvoir, le chef du gouvernement, Recep Tayyip Erdoğan, osait vanter le modèle démocratique turc, soulignant «*la fin de l'ère des coups d'Etat*»⁽²⁾, alors qu'on ne peut que constater le maintien, et même le renforcement d'une politique répressive des libertés publiques, civiles et intellectuelles à l'encontre de tous les esprits libres et indépendants qui tentent de s'exprimer en Turquie. ●

(1) «*Il est temps de rendre justice: mettre fin à l'impunité pour les meurtres et disparitions commis en Turquie dans les années 1990.*»

(2) Voir *Le Monde* en date du 1^{er} octobre 2012.